

RÉSOLUTIONS DE CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 17 FÉVRIER 2025

Date de convocation : 11 février 2025

Présents : Anne-Marie THÉVENET, Yannick TROTIGNON, Patricia CONARD, Yves GUYAU, Philippe PEZÉ, Stéphane LECLERC, Sébastien PICOTIN, Kathia CHABAUD, Annie LEVEAUX, Alain ANGIER.

Absents excusés : Jean-Marc POMME, Corine DAVAU, Claire-Anne BETHULEAU, Vincent GOUMIN.

Jean-Marc POMME a donné pouvoir à Yannick TROTIGNON.

Corine DAVAU a donné pouvoir à Annie LEVEAUX.

Secrétaire de séance : Patricia CONARD

Nombre de votants : 12

La séance est ouverte à 20h30.

- 1° Création d'un poste d'adjoint technique, dans le cadre du dispositif Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi, du 03/03/2025 au 02/12/2025, 25/35^{ème}.

Depuis janvier 2018, les contrats aidés ont été transformés par le dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC) dans le but de faciliter l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes éloignées du marché du travail.

Ainsi, Madame le Maire propose d'y recourir en conciliant les besoins de la commune avec la perspective d'aider un jeune à s'insérer dans le monde du travail.

Ce CDD serait conclu sur une période de 9 mois (03/03 au 02/12/2025), sur une durée hebdomadaire de 25 heures, rémunéré sur la base horaire du SMIC, avec une aide de l'Etat de 40% sur les 20 premières heures du contrat.

Madame le Maire présente le profil du candidat. Il pourrait intervenir dans tous les services, en fonction des besoins.

Madame le Maire quitte la salle, ayant un lien avec le candidat.

VOTANTS : 12 (Madame le Maire ne vote pas)

VOTE : POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 3

- 2° Budget principal : autorisation d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif.

Vu les dispositions extraites de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012, selon lesquelles l'exécutif de la collectivité, sur autorisation de l'organe délibérant, peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, en l'absence d'adoption du budget jusqu'au 15 avril.

Il est précisé que les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption,

Vu les dépenses d'investissement du Budget Primitif 2024,

Madame le Maire propose d'inscrire :

20.000 € au chapitre 21, article 2111 « terrains nus », OPNI.

VOTE : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- 3° Personnel communal : autorisation de recruter des contractuels pour remplacer des agents titulaires ou stagiaires momentanément indisponibles.

Madame le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à recruter des agents contractuels pour remplacer les agents publics territoriaux momentanément indisponibles, dans les conditions fixées par l'article L.332-13 du Code Général de la Fonction Publique et dire que la dépense correspondante sera inscrite au budget primitif de l'exercice 2025.

VOTE : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- 4° Demande d'avis sur la demande de dérogation au repos dominical des salariés formulée par la société ELYTEQ, pour la période du 16 mars 2025 au 31 décembre 2027.

Madame le Maire fait part de la demande de dérogation au repos dominical des salariés de la société ELYTEQ, au titre de l'article L.3132-20 du Code du Travail, sur la période du 16 mars 2025 au 31 décembre 2027, dans le cadre d'opérations de contrôles géologiques sur différents chantiers de la société Storengy à Chémery. Le Conseil Municipal doit donner son avis.

VOTE : FAVORABLE : 13 DEFAVORABLE : 0 ABSTENTION : 0

Questions diverses :

- Organisation d'une Opération Propreté, à faire en association avec l'asso Notre Terre Belle et Propre. La date du 17 mai est retenue.

- Projet Villages d'Avenir à la Maison d'Odette : pour appuyer le projet de salle d'animation, avec l'aide du CAUE, mise en place de rencontres pour renforcer les liens intergénérationnels (jardin partagé, repas, discussions...).

La séance est levée à 22h25.